

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**TENUE LE 25 NOVEMBRE 2021 à 19h00**  
**À LA SALLE MUNICIPALE**  
**SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents : La mairesse, Mme Fanny Dupras, et

Les conseillères mesdames Marielle Gauthier et Karoline Létourneau  
Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Jacques Michaud

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assite également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h02.

**2. 21-11-221 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 21-11-222 : DÉCORUM MME FANNY DUPRAS, MAIRESSE**

CONSIDÉRANT le déroulement des assemblées municipales antérieures, la mairesse fait un décorum sur la bonne pratique à respecter lors du déroulement d'une assemblée municipale pour atteindre une saine gestion et de l'efficacité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Karoline Létourneau qu'on adopte le déroulement proposé par Mme Fanny Dupras, mairesse.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. 21-11-223 : ENTENTE HIVERNAL 2021-2022 ROUTE LA REINE  
SECTEUR NORD-ST-LAMBERT**

CONSIDÉRANT la demande de soumission de la municipalité de St-Lambert pour l'entretien hivernal d'un tronçon de 4.5Km de la Route de La Reine – St-Lambert.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de déneigement de la municipalité de st-Lambert 2021-2022 au tarif de 2 475\$ du kilomètre et selon la condition des chemins (glace) le nivelage sera au tarif de 143.32\$ /heure. De plus, aucun sablage ne sera effectué par la Municipalité de la paroisse de St-Lambert.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. 21-11-224 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h58.

---

Secrétaire trésorière  
Lise Bégin

---

Mairesse  
Fanny Dupras

*Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*